



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 12 octobre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « *Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour répondre à la demande en matière d'accueil parascolaire en réduisant au minimum les délais d'attente, le cas échéant en sollicitant des crédits supplémentaires y compris au moyen de la clause d'urgence prévue à l'art. 105 al. 2 du règlement du Conseil communal de Lausanne. »

ainsi que

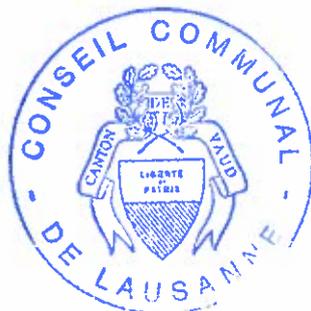
la résolution de Mme Laura Manzoni, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte des représentant-e-s des parents pour améliorer le système d'inscription à la rentrée 2022 et assurer une bonne compréhension et anticipation des besoins des familles. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi douze octobre deux mille vingt et un.

Le président :



Le secrétaire :